

FICHE DE SOUSCRIPTION SOPHROLOGUE

date étude:

date d'effet :

NOM ADHERENT :

SURFACE :

M2

CA :

ADRESSE DU SITE :

SIREN :

QUALITE DE L'OCCUPANT :

Propriétaire :

Locataire :

QUALITE DU RISQUE

A COCHER

SITUATION DU RISQUE

OUI

NON

SITUE EN APPARTEMENT / MAISON

(1)

SITUE EN CENTRE COMMERCIAL, GRANDS ENSEMBLES, SITE CLASSE OU CHATEAU (2)

(1)

(1)

SI EN CENTRE COMMERCIAL, GRANDS ENSEMBLES, SITE CLASSE OU CHATEAUX

SI LOCATAIRE : BAIL AVEC RENONCIATION A RECOURS DU PROPRIETAIRE

(1)

AVEC VITRINE DONNANT SUR L'EXTERIEUR, EQUIPEE DE GRILLE OU RIDEAUX METALLIQUES

(1)

ATTENTION : SI POINT (2) A OUI, LA GARANTIE NE POURRA ETRE PRISE QU'AVEC UNE RENONCIATION A RECOURS DU PROPRIETAIRE A "OUI"

INSTALLATION D'ALARME AVEC TRANSMETTEUR TELEPHONIQUE

AUTRES (A préciser) :

(1)

PREVENTION DU RISQUE

EXTINCTEURS VERIFIES ET INSTALLATIONS ELECTRIQUES VERIFIEES ANNUELLEMENT

(1)

DETECTION INCENDIE

(1)

AUTRE INDICATION DU RISQUE

SINISTRALITE INFERIEURE A 2 PAR AN SUR LES 3 DERNIERES ANNEES (à préciser, si oui)

(1)

VOL

DDE

AUTRES :

AUTRES

AUTRES

(1) RENSEIGNEMENT OBLIGATOIRE POUR LA SOUSCRIPTION

L'adhérent reconnaît également avoir pris connaissance du tableau de garantie intercalaire 941030 et du tarif forfaitaire annuelle TTC

BON POUR ACCORD ET SIGNATURE ADHERENT :

N°D'ADHERENT AU SYNDICAT :



TABLEAU DE GARANTIE SPECIAL DES SOPHROLOGUES
 Complétant les Conditions Particulières et Conditions Générales

GARANTIE	MONTANT
INCENDIE ET RISQUE DIVERS	
Biens immobiliers yc embellissements effectués par l'occupant propriétaire ou locataire	Illimité surface maximum 70 M2
Contenu garanti en Valeur à Neuf : Matériel, Mobilier, Marchandise.	15 000 €
Dégâts des eaux	15 000 €
Effondrement	Même garantie que l'Incendie
BRIS DE GLACE	
DEVANTURE, PORTES D'ACCES ET FENETRES	Valeur de Remplacement avec limitation à un capital de 1 000 €
Produits verriers intérieurs et enseignes	
VOL - VANDALISME	
CONTENU SAUF ESPECES-TITRES-VALEURS	2 000 €
ESPECES-TITRES-VALEURS EN COFFRE	2 000 €
Espèces-Titres-Valeurs pendant le transport	2 000 €
VANDALISME DES LOCAUX /CONTENU	15 000 €
BRIS DE MACHINES ET TOUS RISQUES INFORMATIQUES	
MACHINES PROFESSIONNELLES	NON GARANTIES
MATERIEL INFORMATIQUE	2 000 €
FRAIS ANNEXES / FRAIS CONSECUTIFS	
Par dérogation aux Conditions Générales : 25 % De l'indemnité pour dommages aux biens (Locaux et/ou contenu)	
PERTE D'EXPLOITATION	
Il est expressément convenu que les garanties du contrat sont limitées, par site, à la seule perte de marge brute subie par ce site.	
SUIVANT BILAN	Montant du Chiffre d'affaires avec un maximum de 70.000 euros
Période d'indemnisation : 12 mois	
PERTE DE LA VALEUR VENALE	
Valeur Vénale selon définition aux Conditions Générales	NON GARANTIE
FRANCHISE	
Franchise générale à 140 € à l'exception de franchises spécifiques suivant conditions générales Bris de glace : néant	
CONDITIONS GENERALES INDICE FFB	REFERENCE 690200 DATE DE SOUSCRIPTION

COORDONNEES

Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal :
Ville :
E-mail :
Tél portable :